

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M. Tarek SAHLI et M. Nouredine BEN ARBIA.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2026 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	30 Juin 2026	2025	31 Décembre 2025
Liquidités et équivalents de liquidités	4	21 775 882	18 921 344	9 098 304
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	624 417 509	660 797 145	633 313 623
Portefeuille-titres de placement	6	7 618 656	4 893 160	10 467 014
Portefeuille d'investissement	7	34 652 993	30 011 700	29 920 450
Valeurs Immobilisées	8	24 464 484	19 458 584	25 129 930
Autres actifs	9	7 285 474	8 482 259	6 442 153
TOTAL DES ACTIFS		720 214 998	742 564 192	714 371 475
PASSIFS	Notes	30 Juin 2026	2025	31 Décembre 2025
Concours bancaires	10	144 907	120 829	145 822
Dettes envers la clientèle	11	9 178 288	12 054 710	6 672 754
Emprunts et dettes rattachées	12	532 465 134	541 764 985	559 799 491
Fournisseurs et comptes rattachés	13	80 326 059	95 315 417	46 010 198
Autres passifs	14	8 863 216	6 942 564	10 756 815
TOTAL DES PASSIFS		630 977 604	656 198 505	623 385 079
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves		23 619 077	20 164 264	20 070 612
Résultats reportés		7 315 784	7 396 020	7 396 020
Résultat de la période		3 302 534	3 805 403	8 519 764
Total des capitaux propres	15	89 237 395	86 365 687	90 986 396
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		720 214 998	742 564 192	714 371 475

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2026
(Exprimé en dinars)

	30 Juin		31 Décembre
	<u>2026</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>
ENGAGEMENTS DONNES	151 872 077	156 924 364	120 287 449
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	69 310 791	50 353 618	20 485 743
Garanties réelles	-	8 000 000	-
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	82 561 287	97 379 454	98 610 414
Engagements sur titres	-	1 191 292	1 191 292
ENGAGEMENTS RECUS	627 883 295	691 915 028	657 867 955
Cautions Reçues	459 973 214	493 322 030	473 727 629
Avals reçus	42 241 009	53 224 901	47 625 812
Garanties Reçues	2 405 220	6 291 188	6 291 188
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	123 263 852	139 076 908	130 223 325
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	118 075 433	148 372 127	87 801 415
Emprunts obtenus non encore encaissés	117 900 000	148 100 000	87 700 000
Effets escomptés sur la clientèle	175 433	272 127	101 415

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2026</u>	<u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	43 148 417	44 185 316	92 008 008
Intérêts et charges assimilées	17	(25 572 832)	(25 592 156)	(53 144 258)
Produits des placements	18	806 611	447 593	802 084
Autres produits d'exploitation		-	67 362	117 362
Produits nets		<u>18 382 195</u>	<u>19 108 114</u>	<u>39 783 195</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	7 430 402	7 052 294	13 796 196
Dotations aux amortissements et aux résorptions	20	724 586	685 034	1 400 915
Autres charges d'exploitation	21	2 838 275	2 702 981	5 447 401
Total des charges d'exploitation		<u>10 993 263</u>	<u>10 440 310</u>	<u>20 644 512</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>7 388 932</u>	<u>8 667 804</u>	<u>19 138 683</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	2 134 043	2 290 069	3 893 350
Dotations nettes aux autres provisions	23	(41 250)	676 404	1 087 836
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 296 139</u>	<u>5 701 331</u>	<u>14 157 497</u>
Autres pertes ordinaires	24	(4 069)	(1 086)	(1 097)
Autres gains ordinaires	25	56 163	50 269	213 289
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>5 348 234</u>	<u>5 750 514</u>	<u>14 369 688</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(1 818 399)	(1 897 670)	(4 874 937)
Contribution sociale de solidarité	26	(45 460)	(47 442)	(487 494)
Autre contribution	26	(181 840)	-	(487 494)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>3 302 534</u>	<u>3 805 403</u>	<u>8 519 764</u>
Résultat par action		0,300	0,346	0,775

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2026</u>	<u>2025</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2025</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	247 650 821	245 674 005	500 491 015
Décaissements pour financement de contrats de leasing	28	(148 232 532)	(228 165 578)	(455 011 572)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(9 941 722)	(9 866 688)	(19 674 143)
Intérêts payés	30	(31 862 512)	(30 760 605)	(54 806 720)
Impôts et taxes payés	31	(17 662 325)	(10 269 699)	(22 958 155)
Autres flux liés à l'exploitation	36	3 231 089	707 252	(4 530 939)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>43 182 819</u>	<u>(32 681 312)</u>	<u>(56 490 514)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(53 408)	(208 518)	(861 951)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	59 000	40 198	201 119
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(4 691 292)	(8 361 585)	(8 361 584)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-	59 181
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(4 685 700)</u>	<u>(8 529 905)</u>	<u>(8 963 235)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	35	(5 050 781)	(5 050 507)	(5 144 159)
Encaissements provenant des emprunts	12	157 900 000	223 300 000	424 700 000
Remboursements d'emprunts	12	(178 667 844)	(179 123 809)	(366 035 658)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(25 818 625)</u>	<u>39 125 684</u>	<u>53 520 184</u>
Variation de trésorerie		<u>12 678 494</u>	<u>(2 085 532)</u>	<u>(11 933 565)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	8 952 482	20 886 047	20 886 047
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	21 630 976	18 800 515	8 952 482

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(exprimé en dinars)

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	30 Jujn		Décembre		30 Jujn		Décembre		30 Jujn		Décembre
	2026	2025	2025		2026	2025	2025		2026	2025	2025
Intérêts de leasing	42 941 496	44 034 594	89 952 982	Intérêts et charges assimilés	25 572 832	25 592 156	53 144 258				
Intérêts de retard	1 041 268	801 055	1 731 551								
Variation des produits réservés	(1 673 440)	(1 606 869)	(1 464 572)								
Produits accessoires	839 094	956 537	1 788 046								
Autres produits d'exploitation	-	67 362	117 362								
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>43 148 417</u>	<u>44 252 678</u>	<u>92 125 369</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>25 572 832</u>	<u>25 592 156</u>	<u>53 144 258</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>17 575 584</u>	<u>18 660 521</u>	<u>38 981 112</u>
Marge commerciale (PNB)	17 575 584	18 660 521	38 981 112	Autres charges d'exploitation	2 500 628	2 380 986	4 839 405				
<u>Sous total</u>	<u>17 575 584</u>	<u>18 660 521</u>	<u>38 981 112</u>		<u>2 500 628</u>	<u>2 380 986</u>	<u>4 839 405</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>15 074 956</u>	<u>16 279 535</u>	<u>34 141 706</u>
Valeur Ajoutée brute	15 074 956	16 279 535	34 141 706	Impôts et taxes	337 646	321 995	607 996				
Produits des placements	806 611	447 593	802 084	Charges de personnel	7 430 402	7 052 294	13 796 196				
<u>Sous total</u>	<u>15 881 567</u>	<u>16 727 128</u>	<u>34 943 790</u>	<u>Sous total</u>	<u>7 768 048</u>	<u>7 374 290</u>	<u>14 404 191</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>8 113 519</u>	<u>9 352 839</u>	<u>20 539 599</u>
Excédent brut d'exploitation	8 113 519	9 352 839	20 539 599	Dotations aux amortissements et aux résorptions	724 586	685 034	1 400 915				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	2 078 989	2 403 620	6 094 435	- Pour dépréciation des créances	4 290 621	4 509 104	9 566 512				
- Sur les actions cotées	-	87 084	87 084	- Pour dépréciation des titres	-	-	41 250				
- Sur les titres immobilisés	41 250	-	-	- Collectives	-	-	385 170				
- Suite à la radiation de créances	-	-	4 258 079	- Pour risques et charges	-	763 488	1 133 670				
- Encaissement sur créances radiées	80 146	22 406	194 814	Créances Abandonnées	2 558	206 991	216 535				
Autres produits ordinaires	56 163	50 269	213 289	Créances radjées	-	-	4 272 461				
				Autres pertes ordinaires	4 069	1 086	1 097				
				Impôts sur les bénéfices	1 818 399	1 897 670	4 874 937				
				Autre contribution	181 840	-	487 494				
				Contribution sociale de solidarité	45 460	47 442	487 494				
<u>Sous total</u>	<u>10 370 068</u>	<u>11 916 218</u>	<u>31 387 300</u>	<u>Sous total</u>	<u>7 067 533</u>	<u>8 110 815</u>	<u>22 867 536</u>	<u>Résultat net</u>	<u>3 302 534</u>	<u>3 805 403</u>	<u>8 519 764</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2^{ème} semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2017.
- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est

réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2026, à 55.000.000 dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2026, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire 2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;

- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agriculture
 - b. Autres industries
 - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
 - d. BTP
 - e. Commerce
 - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
 - g. Industries mécaniques et électriques
 - h. Industries pharmaceutiques
 - i. Promotion immobilière
 - j. Santé
 - k. Télécom et TIC
 - l. Tourisme y compris les agences de voyage

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration.

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ;
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ; et

- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.
4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2018-2025 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec :

- TP_{gi} (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2018-2025), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4,0% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt, sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Banques	21 770 650	18 915 175	9 097 938
- Caisses	5 233	6 169	365
Total	21 775 882	18 921 344	9 098 304

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
Créances sur contrats mis en force	673 337 493	699 492 995	677 258 069
Encours financiers	613 321 378	641 580 787	624 530 552
Impayés	60 878 887	59 464 394	53 863 857
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés	52 187	326 616	454 246
Intérêts échus différés	(3 343 866)	(3 452 468)	(3 216 822)
Valeurs à l'encaissement	2 428 908	1 573 667	1 626 236
Créances sur contrats en instance de mise en force	5 097 937	14 085 613	6 188 404
Total brut des créances leasing	678 435 431	713 578 608	683 446 473
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(8 230 555)	(7 293 278)	(8 585 133)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 838 414)	(31 296 421)	(27 272 204)
Provisions collectives	(8 131 445)	(7 746 274)	(8 131 444)
Provisions additionnelles	(419 362)	(239 636)	(419 362)
Produits réservés	(7 398 146)	(6 205 855)	(5 724 706)
Total net des créances leasing	624 417 509	660 797 145	633 313 623

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2025	630 718 956
Addition de la période	
- Investissements	157 068 849
- Relocations	8 742 696
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(162 077 433)
- Relocations	(8 394 118)
- Cessions à la valeur résiduelle	(73 505)
- Cessions anticipées	(7 566 129)
Solde au 30 juin 2026	618 419 316

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Créance à plus de cinq ans		132	1 141	43 089
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		408 560 913	451 331 736	424 855 837
- Créance à moins d'un an		316 536 023	316 265 159	317 994 271
Paie ment minimaux sur contrats actifs	(1)	725 097 069	767 598 036	742 893 196
- Revenus à plus de cinq ans		-	-	-
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		56 402 702	67 187 689	60 534 566
- Revenus à moins d'un an		66 861 150	71 889 219	69 688 760
Total des produits financiers non acquis	(2)	123 263 852	139 076 908	130 223 325
- Valeurs résiduelles	(3)	6 033 199	6 730 519	6 178 743
- Contrats suspendus	(4)	5 454 963	6 329 140	5 681 938
- Contrats en cours	(5)	5 097 937	14 085 613	6 188 404
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	618 419 316	655 666 399	630 718 956

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	511 392 562	71 840 198	8 942 822	7 971 467	13 174 329	613 321 379
Impayés	2 790 193	10 292 916	3 380 804	5 373 991	39 040 984	60 878 887
Contrats en instance de mise en force	5 097 937	-	-	-	-	5 097 937
CREANCES LEASING	519 280 693	82 133 114	12 323 626	13 345 458	52 215 313	679 298 204
Avances reçues (*)	(8 785 925)	(11 276)	-	-	(381 087)	(9 178 288)
ENCOURS GLOBAL	510 494 768	82 121 838	12 323 626	13 345 458	51 834 226	670 119 916
ENGAGEMENTS HORS BILAN	68 667 737	643 053	-	-	-	69 310 791
TOTAL ENGAGEMENTS	579 162 505	82 764 892	12 323 626	13 345 458	51 834 226	739 430 706
Produits réservés	-	-	(951 486)	(786 901)	(5 659 759)	(7 398 146)
Provisions sur encours financiers	-	-	(224 776)	(32 488)	(7 973 291)	(8 230 555)
Provisions sur impayés	-	-	(648 990)	(1 243 500)	(27 945 924)	(29 838 414)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(419 362)	(419 362)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 825 252)	(2 062 889)	(41 998 337)	(45 886 477)
ENGAGEMENTS NETS	579 162 505	82 764 892	10 498 374	11 282 568	9 835 889	693 544 229
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,67%	1,80%	7,01%	
			10,48%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2025			8,70%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2025			10,00%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			14,81%	15,46%	81,02%	
			59,21%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2025			69,10%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2025			59,77%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Actions cotées	7 571 317	2 391 513	7 433 501
- Certificats de dépôts	-	2 500 000	3 000 000
- Titres SICAV	47 339	1 648	33 513
Total net	7 618 656	4 893 160	10 467 014

Le portefeuille des actions cotées se présentent comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Valeur du marché	pourcentage de détention
Délice Holding	300 000	5,000	8,171	2 451 377	19,750	0,273%
CITY CARS	66 070	1,000	14,960	988 388	25,450	0,367%
AIR LIQUIDE	27 544	25,000	149,998	4 131 552	217,490	1,682%
Total				7 571 317		

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative	Total
FIDELITY SICAV PLUS	281	164,565	168,466	47 339
Total				47 339

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Titres de participation	20 611 248	20 611 248	20 611 248
- Titres immobilisés	14 041 744	10 591 744	10 541 744
Montant brut	34 652 993	31 202 993	31 152 993

A déduire :

- Versements restant à effectuer sur titres	-	(1 191 292)	(1 191 292)
---	---	-------------	-------------

Montant libéré	34 652 993	30 011 700	29 961 700
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

- Provisions pour dépréciation des titres	-	-	(41 250)
---	---	---	----------

Montant net	34 652 993	30 011 700	29 920 450
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Solde au 31 Décembre 2025</u>	20 611 248	19 419 956	-
- Société NIDA	-	1 191 292	-
<u>Solde au 30 Juin 2026</u>	<u>20 611 248</u>	<u>20 611 248</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2026 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	49 580	100	3 718 500 (*)	2014-2025
- Société immobilière ECHARIFA	19,00%	23 104	100	2 200 000 (**)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (***)	2010-2013-2014- 2016-2022-2023
- Société HL SICAR	98,94%	9 894	100	989 400 (****)	2025
<u>Total</u>				<u>20 611 248</u>	

(*) En 2025, Amilcar LLD a réalisé deux augmentations de capital, la première par incorporation de réserves avec l'émission de 25.000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 2 actions nouvelles pour une ancienne et la deuxième par apport en numéraire et la création de 12.500 actions émises au prix de 200 dinars dont 100 dinars de prime d'émission.

(**) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(***) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites. Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

(****) En 2025, la société Hannibal Lease a procédé à la souscription et à la libération de 9.894 actions du capital de la société HL SICAR, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, soit un montant total de 989.400 dinars.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Solde au 31 Décembre 2025</u>	10 541 744	10 541 744	-
Additions de la période			
HL SICAR Fonds géré 2026	3 500 000	3 500 000	-
<u>Solde au 30 Juin 2026</u>	<u>14 041 744</u>	<u>14 041 744</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2026 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,72%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2023
- FCPR Relance+	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032	2019-2023-2024
- HL SICAR Fonds géré 2025					2 510 600	2025
- HL SICAR Fonds géré 2026					3 500 000	2026
<u>Total</u>					<u>14 041 744</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions et régularisations	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	625 934	25 280	-	651 214	551 863	28 596	-	580 459	-	70 755
Logiciels en cours		36 693	-	-	36 693	-	-	-	-	36 693	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		736 040	-	-	736 040	-	-	-	-	-	736 040
Total des immobilisations incorporelles		1 398 666	25 280	-	1 423 946	551 863	28 596	-	580 459	36 693	806 794
Terrain	-	5 670 140	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation (*)	-	250 000	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	13 871 980	-	-	13 871 980	4 167 552	300 267	-	4 467 819	-	9 404 161
Matériel de transport	20,0%	1 725 214	-	(109 000)	1 616 214	751 311	136 022	(75 768)	811 565	-	804 649
Equipements de bureau	10,0%	1 341 689	2 957	-	1 344 646	922 428	37 068	-	959 496	-	385 150
Matériel informatique	33,3%	845 811	21 138	-	866 949	747 790	26 747	-	774 537	-	92 411
Installations générales	10,0%	3 536 489	4 033	-	3 540 522	1 815 604	154 109	-	1 969 713	-	1 570 809
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	99 117	71 177	2 812	-	73 989	-	25 127
Immeubles hors exploitation (*)		5 705 243	-	-	5 705 243	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		33 045 681	28 128	(109 000)	32 964 809	8 475 862	657 025	(75 768)	9 057 119	250 000	23 657 690
TOTAUX		34 444 347	53 408	(109 000)	34 388 755	9 027 725	685 621	(75 768)	9 637 578	286 693	24 464 484

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles et terrains hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Charges reportées	1 925 077	2 099 127	2 173 280
- Dépôts et cautionnements versés	76 292	76 292	76 292
- Fournisseurs, avances et acomptes	103 467	103 467	103 467
- Prêts au personnel	2 516 290	2 482 634	2 421 651
- Personnel, avances et acomptes	190 007	159 977	102 286
- Etat, crédit de TVA	-	1 232 168	-
- Etat, compte d'attente TVA	1 466 230	1 932 476	1 074 108
- Produits à recevoir des tiers	661 002	226 598	190 800
- Débiteurs divers	53 072	50 302	208 649
- Charges constatées d'avances	439 112	332 125	304 529
- Avances sur taxation d'office 2018 (a)	67 832	-	-
Total brut	7 498 382	8 695 167	6 655 062
A déduire :			
- Provisions	(212 908)	(212 908)	(212 908)
Montant net	7 285 474	8 482 259	6 442 153

(a) : Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de 2.713.262 DT dont 1.356.631 de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet en mai 2026, d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Parallèlement, la société a adhéré à l'amnistie fiscale instituée par la Loi de Finances pour l'année 2026 pour bénéficier de la remise des pénalités. Elle a souscrit un calendrier de paiement du principal soit D : 1.356.631 et ce, par tranches trimestrielles, sur une période de 5 ans (juin 2026-mars 2031).

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 30 JUIN 2026
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	649 110	27 451	676 561	445 125	38 965	484 090	192 471
Frais d'émission des emprunts		12 212 727	207 260	12 419 987	10 243 432	443 949	10 687 381	1 732 606
TOTAUX		13 537 404	234 711	13 772 115	11 364 124	482 914	11 847 038	1 925 077

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 443.949 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
Banques, découverts	144 907	120 829	145 822
Total	144 907	120 829	145 822

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Avances et acomptes reçus des clients	9 178 288	12 048 710	6 672 754
- Dépôts et cautionnements reçus	-	6 000	-
<u>Total</u>	<u>9 178 288</u>	<u>12 054 710</u>	<u>6 672 754</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Banques locales	365 456 611	298 190 410	343 877 652
- Banques étrangères	42 241 009	53 224 901	47 625 812
- Emprunts obligataires	109 700 000	169 762 000	150 662 000
- Certificats de dépôt	9 000 000	11 500 000	5 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>526 397 620</u>	<u>532 677 312</u>	<u>547 165 464</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 730 912	1 667 853	1 615 359
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	608 251	807 020	630 894
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 957 803	6 687 310	10 416 154
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(229 453)	(74 510)	(28 380)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 067 514</u>	<u>9 087 673</u>	<u>12 634 027</u>
<u>Total</u>	<u>532 465 134</u>	<u>541 764 985</u>	<u>559 799 491</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 30 JUIN 2026

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt	11 500 000	Remboursement après 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 180 ou 240 jours de la date de souscription de chaque certificat	5 000 000	25 500 000	(21 500 000)	9 000 000	-	9 000 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			5 000 000	25 500 000	(21 500 000)	9 000 000	-	9 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	1 962 000	-	(1 962 000)	-	-	-
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2021 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	4 200 000	-	(3 000 000)	1 200 000	600 000	600 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	17 300 000	-	(6 000 000)	11 300 000	5 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	4 200 000	-	-	4 200 000	2 100 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	24 000 000	-	(8 000 000)	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2023 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	9 000 000	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
HL 2024/1	40 000 000	Annuellement (2025-2029)	32 000 000	-	(8 000 000)	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2025/1	40 000 000	Annuellement (2026-2030)	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			150 662 000	-	(40 962 000)	109 700 000	71 000 000	38 700 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2027)	2 666 666	-	(666 667)	1 999 999	1 333 333	666 667
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	2 222 223	-	(444 444)	1 777 778	1 333 334	444 444
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	29 592 211	-	(2 959 221)	26 632 990	20 714 548	5 918 442
KFW 5.060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	13 144 712	-	(1 314 471)	11 830 241	9 201 299	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			47 625 812	-	(5 384 803)	42 241 008	32 582 513	9 658 496
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	416 665	-	(166 667)	249 998	-	249 998
AMENBANK 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	2 401 829	-	(1 172 709)	1 229 120	-	1 229 120
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	5 000 000	-	(2 500 000)	2 500 000	-	2 500 000
CITIBANK	50 000 000	Crédit relais	50 000 000	52 400 000	(52 600 000)	49 800 000	-	49 800 000
ABC	-	Crédit relais	-	15 000 000	(10 000 000)	5 000 000	-	5 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	1 755 875	-	(557 759)	1 198 115	-	1 198 115
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	1 500 000	-	(500 000)	1 000 000	-	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	305 085	-	(101 695)	203 390	-	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	7 377 973	-	(1 493 034)	5 884 940	2 665 128	3 219 812
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	3 750 000	-	(750 000)	3 000 000	1 500 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	2 500 000	-	(500 000)	2 000 000	1 000 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BARAKA 11 MDT (2023)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	3 742 544	-	(1 995 857)	1 746 688	-	1 746 688
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	4 777 688	-	(1 057 841)	3 719 847	1 439 217	2 280 630
BARAKA 17 MDT (2023)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	1 093 788	-	(1 093 788)	-	-	-
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	6 627 373	-	(961 164)	5 666 209	3 584 336	2 081 873
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	6 613 631	-	(958 290)	5 655 340	3 579 696	2 075 644
ATTJARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimesriellement (2023-2028)	2 750 000	-	(500 000)	2 250 000	1 250 000	1 000 000
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	Mensuellement (2024-2029)	10 500 000	-	(1 500 000)	9 000 000	6 000 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	6 833 333	-	(1 000 000)	5 833 333	3 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2029)	7 000 000	-	(1 000 000)	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2027)	2 560 767	-	(859 937)	1 700 830	-	1 700 830
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	Mensuellement (2024-2027)	2 961 232	-	(1 224 100)	1 737 132	-	1 737 132
ATTJARI 10MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	7 471 900	-	(947 997)	6 523 903	4 488 951	2 034 952
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2029)	3 500 000	-	(500 000)	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	8 120 264	-	(880 211)	7 240 053	5 331 964	1 908 089
ATB 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2025-2029)	4 000 000	-	(500 000)	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	7 991 706	-	(890 871)	7 100 834	5 175 440	1 925 395
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2029)	8 194 221	-	(913 447)	7 280 774	5 306 589	1 974 185
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	4 968 244	-	(569 090)	4 399 154	3 169 076	1 230 078
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	4 956 523	-	(567 747)	4 388 776	3 161 600	1 227 176
BIAT 8MDT (2024-3)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	6 616 511	-	(757 891)	5 858 620	4 220 451	1 638 169
AMENBANK 8 MDT (2025)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	7 200 000	-	(800 000)	6 400 000	4 800 000	1 600 000
BARAKA 8 MDT (2025)	8 000 000	Mensuellement (2025-2028)	5 821 673	-	(1 281 302)	4 540 370	1 762 810	2 777 560
BARAKA 30 MDT (2025)	30 000 000	Mensuellement (2025-2028)	23 337 201	-	(4 733 513)	18 603 689	8 380 957	10 222 732
BTL 10 MDT (2025)	10 000 000	Trimesriellement (2025-2030)	8 500 000	-	(1 000 000)	7 500 000	5 500 000	2 000 000
BTL 5 MDT (2025)	5 000 000	Trimesriellement (2025-2030)	4 473 684	-	(526 316)	3 947 368	2 894 737	1 052 632
WIFAK 10 MDT (2025)	10 000 000	Mensuellement (2025-2028)	7 267 468	-	(1 602 794)	5 664 674	2 196 704	3 467 970
BTK 10 MDT (2025)	10 000 000	Trimestiellement (2025-2030)	9 500 000	-	(1 000 000)	8 500 000	6 500 000	2 000 000
BIAT 10MDT (2025-1)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	9 016 393	-	(983 607)	8 032 787	6 065 574	1 967 213
BIAT 10MDT (2025-2)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	9 642 857	-	(1 071 429)	8 571 429	6 428 571	2 142 857
BIAT 5MDT (2025-1)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	4 821 429	-	(535 714)	4 285 714	3 214 286	1 071 429
BIAT 5MDT (2025-2)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	4 907 407	-	(555 556)	4 351 852	3 240 741	1 111 111
BIAT 2,5MDT (2025-1)	2 500 000	Mensuellement (2025-2030)	2 410 714	-	(267 857)	2 142 857	1 607 143	535 714
BIAT 2,5MDT (2025-2)	2 500 000	Mensuellement (2025-2030)	2 410 714	-	(267 857)	2 142 857	1 607 143	535 714
BIAT 2MDT (2025-1)	2 000 000	Mensuellement (2025-2030)	1 928 571	-	(214 286)	1 714 286	1 285 714	428 571
BIAT 2MDT (2025-2)	2 000 000	Mensuellement (2026-2030)	2 000 000	-	(226 415)	1 773 585	1 320 755	452 830
AMENBANK 10 MDT (2025)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	9 333 333	-	(1 000 000)	8 333 333	6 333 333	2 000 000
AMENBANK 6 MDT (2025)	6 000 000	Mensuellement (2025-2030)	5 800 000	-	(600 000)	5 200 000	4 000 000	1 200 000
AMENBANK 3 MDT (2025-1)	3 000 000	Mensuellement (2025-2030)	2 950 000	-	(300 000)	2 650 000	2 050 000	600 000
AMENBANK 3 MDT (2025-2)	3 000 000	Mensuellement (2025-2030)	2 950 000	-	(300 000)	2 650 000	2 050 000	600 000
BT 5MDT (2025-1)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	4 745 708	-	(508 584)	4 237 124	3 219 956	1 017 168
BT 5MDT (2025-2)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	4 745 762	-	(508 476)	4 237 286	3 220 334	1 016 952
BT 5MDT (2025-3)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	4 827 586	-	(517 242)	4 310 344	3 275 860	1 034 484
QNB 20 MDT (2025)	20 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	19 000 000	-	(2 000 000)	17 000 000	13 000 000	4 000 000
AMENBANK 20 MDT (2026)	20 000 000	Mensuellement (2026-2030)	-	20 000 000	(666 667)	19 333 333	15 333 333	4 000 000
AMENBANK 5MDT (2026-1)	5 000 000	Mensuellement (2026-2030)	-	5 000 000	(166 667)	4 833 333	3 833 333	1 000 000
AMENBANK 5MDT (2026-2)	5 000 000	Mensuellement (2026-2030)	-	5 000 000	(83 333)	4 916 667	3 916 667	1 000 000
AMENBANK 5MDT (2026-3)	5 000 000	Mensuellement (2026-2030)	-	5 000 000	(83 333)	4 916 667	3 916 667	1 000 000
BARAKA 15 MDT (2026)-18/06/2028	15 000 000	Mensuellement (2026-2028)	-	15 000 000	-	15 000 000	7 820 782	7 179 218
BARAKA 5 MDT (2026)-11/06/2028	5 000 000	Mensuellement (2026-2028)	-	5 000 000	-	5 000 000	2 606 927	2 393 073
BIAT 10 MDT(2026)-30/06/2031	10 000 000	Mensuellement (2026-2031)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Total des crédits des banques locaux			343 877 652	132 400 000	(110 821 041)	365 456 611	203 588 107	161 868 504
Total général			547 165 464	157 900 000	(178 667 844)	526 397 620	307 170 620	219 227 000

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	882 597	532 111	457 853
<u>Sous total</u>	<u>882 597</u>	<u>532 111</u>	<u>457 853</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs, retenue de garantie	59 081	59 081	59 081
- Fournisseurs, Assurances décénales	2 651	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>61 732</u>	<u>61 732</u>	<u>61 732</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	1 266 003	2 523 518	1 158 426
- Effets à payer	78 071 349	92 198 056	44 332 186
<u>Sous total</u>	<u>79 381 730</u>	<u>94 721 573</u>	<u>45 490 612</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>80 326 059</u>	<u>95 315 417</u>	<u>46 010 198</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Personnel, rémunérations dues	400	6 142	-
- Personnel, provisions pour congés payés	601 467	560 141	503 909
- Personnel, autres charges à payer	500 000	500 000	1 000 000
- Etat, retenues sur salaires	331 851	320 156	290 093
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	645 444	734 930	351 321
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	49 256	16 543	9 111
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	25 050	-	5 075
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	376 936	240 880	56 019
- Etat, contribution sociale de solidarité	45 460	87 137	487 494
- Etat, autre contribution	181 840	-	487 494
- Etat, autres impôts et taxes à payer	167 606	153 680	162 580
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	18 044	16 777	15 117
- Etat, TVA à payer	-	-	2 830 747
- Produits constatés d'avance	-	3 880	5 868
- CNSS	898 804	836 377	639 774
- CAVIS	173 095	166 802	98 913
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	140 175	131 025	118 009
- Actionnaires, dividendes à payer	6 103	5 348	5 348
- Crédoeurs divers	407 787	360 840	469 667
- Prestataires Assurances	-	2	-
- Diverses Charges à payer	690 876	711 836	769 923
- Provisions pour risques et charges	2 450 350	2 080 168	2 450 350
<u>Total</u>	<u>8 863 216</u>	<u>6 942 564</u>	<u>10 756 815</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 500 000	5 500 000
- Réserve spéciale pour réinvestissement		17 887 979	14 387 979	14 387 979
- Réserve pour fonds social		218 287	263 475	169 823
- Complément d'apport		12 810	12 810	12 810
- Résultats reportés		7 315 784	7 396 020	7 396 020
Total des capitaux propres avant résultat de la période		85 934 860	82 560 284	82 466 632
Résultat de la période (1)		3 302 534	3 805 403	8 519 764
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	89 237 395	86 365 687	90 986 396
Nombre d'actions (2)		11 000 000	11 000 000	11 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,300	0,346	0,775

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2026 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2026
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	64 972	5 923 522	12 810	10 222 498	87 611 781
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2025			3 500 000	300 000	6 422 498		(10 222 498)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024					(4 950 000)			(4 950 000)
Prélèvement sur fonds social				(195 149)				(195 149)
Résultat de l'exercice 2025							8 519 764	8 519 764
Solde au 31 décembre 2025	55 000 000	5 500 000	14 387 979	169 823	7 396 020	12 810	8 519 764	90 986 396
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28 Avril 2026			3 500 000	150 000	4 869 764		(8 519 764)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2025					(4 950 000)			(4 950 000)
Prélèvement sur fonds social				(101 536)				(101 536)
Résultat de la période close le 30 juin 2026							3 302 534	3 302 534
Solde au 30 Juin 2026	55 000 000	5 500 000	17 887 979	218 288	7 315 784	12 810	3 302 534	89 237 395

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Intérêts de leasing	42 941 496	44 034 594	89 952 982
- Intérêts de retard	1 041 268	801 055	1 731 551
- Préloyer	46 846	58 347	115 045
- Frais de dossier	214 037	281 765	526 691
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	232 100	261 782	442 033
- Frais de rejet	346 111	354 643	704 278
<u>Total</u>	<u>44 821 857</u>	<u>45 792 186</u>	<u>93 472 579</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	389 247	375 857	865 325
Intérêts de retard antérieurs	23 786	18 725	35 762
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(1 955 218)	(1 934 547)	(2 334 052)
Intérêts de retard	(131 254)	(66 905)	(31 607)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 673 440)</u>	<u>(1 606 869)</u>	<u>(1 464 572)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>43 148 417</u>	<u>44 185 316</u>	<u>92 008 008</u>

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Intérêts des emprunts obligataires	6 527 889	8 311 287	16 724 701
- Intérêts des crédits des banques locales	16 838 370	14 477 724	30 899 831
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 552 412	1 958 787	3 716 147
- Intérêts des autres opérations de financement	207 630	399 734	866 448
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	443 949	438 064	929 550
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>25 570 251</u>	<u>25 585 596</u>	<u>53 136 676</u>
- Intérêts des comptes courants	2 582	6 560	7 582
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 582</u>	<u>6 560</u>	<u>7 582</u>
<u>Total général</u>	<u>25 572 832</u>	<u>25 592 156</u>	<u>53 144 258</u>

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Dividendes	494 699	191 860	254 335
- Plus values sur cession des titres immobilisés	-	-	9 181
- Plus values sur cession des actions	-	17 884	17 884
- Plus values sur cession des titres SICAV	110	3 712	6 167
- Revenus des comptes créditeurs	170 291	174 472	327 590
- Moins values sur cession des titres SICAV	-	(90)	(78)
- Moins values sur cession des titres cotés	-	(95 958)	(95 958)
- Revenus des certificats de dépôt	44 134	149 463	170 976
- Revenus des fonds gérés	86 280	-	105 701
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 096	-	36
- Jetons de présences reçus des filiales	10 000	6 250	6 250
<u>Total</u>	<u>806 611</u>	<u>447 593</u>	<u>802 084</u>

NOTE 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Salaires et complément de salaires	5 873 407	5 572 646	11 029 729
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 169 748	1 129 753	2 065 108
- Autres charges sociales	387 246	349 895	701 358
<u>Total</u>	<u>7 430 402</u>	<u>7 052 294</u>	<u>13 796 196</u>

NOTE 20 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	28 596	29 315	58 490
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	657 025	627 168	1 285 322
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	38 965	28 552	57 104
<u>Total</u>	<u>724 586</u>	<u>685 034</u>	<u>1 400 915</u>

NOTE 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Achat de matières et fournitures	233 115	247 571	473 574
<u>Total des achats</u>	<u>233 115</u>	<u>247 571</u>	<u>473 574</u>
- Locations	320 380	288 409	595 152
- Entretien et réparations	66 560	81 894	161 872
- Primes d'assurances	301 107	207 888	423 155
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>688 047</u>	<u>578 191</u>	<u>1 180 277</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	184 967	270 899	463 294
- Publicités, publications, relations publiques	517 604	271 946	683 025
- Déplacements, missions et réceptions	101 790	131 127	236 030
- Frais postaux et de télécommunications	127 651	128 134	296 234
- Services bancaires et assimilés	105 798	119 464	256 198
- Autres	379 158	471 153	925 773
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 416 966</u>	<u>1 392 724</u>	<u>2 860 554</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	50 000	50 000	100 000
- Jetons de présence	75 000	75 000	150 000
- Rémunération du comité d'audit	18 750	18 750	37 500
- Rémunération du comité des risques	18 750	18 750	37 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>162 500</u>	<u>162 500</u>	<u>325 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	187 265	180 604	330 689
- T.C.L	106 903	109 712	221 790
- Droits d'enregistrement et de timbres	14 604	18 811	36 961
- Autres impôts et taxes	28 874	12 868	18 556
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>337 646</u>	<u>321 995</u>	<u>607 996</u>
<u>Total général</u>	<u>2 838 275</u>	<u>2 702 981</u>	<u>5 447 401</u>

NOTE 22 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 290 621	4 509 104	9 386 785
- Dotations aux provisions collectives	-	-	385 170
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 078 989)	(2 403 620)	(6 094 435)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	-	179 727
- Créances abandonnées	2 558	206 991	216 535
- Créances radiées	-	-	4 272 461
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(3 919 228)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	-	(338 851)
- Encaissement sur créances radiées	(80 146)	(22 406)	(194 814)
<u>Total</u>	<u>2 134 043</u>	<u>2 290 069</u>	<u>3 893 350</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres immobilisés	-	-	41 250
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	763 488	1 133 670
- Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(41 250)	-	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	-	(87 084)	(87 084)
<u>Total</u>	<u>(41 250)</u>	<u>676 404</u>	<u>1 087 836</u>

NOTE 24 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Moins value sur cessions d'immobilisations	3 706	-	78
- Pénalités	-	126	126
- Autres pertes ordinaires	363	959	893
<u>Total</u>	<u>4 069</u>	<u>1 086</u>	<u>1 097</u>

NOTE 25 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	29 474	40 000	201 000
- Ristourne TFP	26 680	10 152	10 152
- Autres gains sur éléments exceptionnels	10	118	2 137
<u>Total</u>	<u>56 163</u>	<u>50 269</u>	<u>213 289</u>

NOTE 26 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2026 est calculé au taux de 40% du bénéfice comptable déduction faite du montant du réinvestissement projeté.

NOTE 27 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	53 863 857	52 812 839	52 812 839
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(60 878 887)	(59 464 394)	(53 863 857)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	1 626 236	315 060	315 060
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(2 428 908)	(1 573 667)	(1 626 236)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 672 754)	(10 605 178)	(10 605 178)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	9 178 288	12 048 710	6 672 754
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	-	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	-	6 000	-
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en début de période	+ Note 5	454 246	458 695	458 695
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en fin de période	- Note 5	(52 187)	(326 616)	(454 246)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(3 216 822)	(3 050 238)	(3 050 238)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	3 343 866	3 452 468	3 216 822
- TVA collectée		38 558 074	38 433 521	77 219 449
- TVA collectée sur avances et acomptes		(392 122)	(239 567)	618 802
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	205 018 929	204 136 276	410 827 052
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	1 880 361	1 824 953	3 636 959
- Créances radiées	- Note 22	-	-	(4 272 461)
- Créances abandonnées	- Note 22	(2 558)	(206 991)	(216 535)
- Encaissements sur créances radiées	+ Note 22	80 146	22 406	194 814
- Encours financiers radiés	+ Note 5	-	-	939 935
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 5	(348 578)	(375 942)	(1 872 487)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	73 505	503 253	1 069 591
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	7 566 129	7 508 415	18 475 481
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>247 650 821</u>	<u>245 674 005</u>	<u>500 491 015</u>

NOTE 28 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	45 490 612	82 491 680	82 491 680
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(79 381 730)	(94 721 573)	(45 490 612)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	157 068 849	206 688 207	359 195 188
- TVA sur Investissements	+	25 074 777	33 717 164	58 820 392
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	5 075	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(25 050)	(9 900)	(5 075)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>148 232 532</u>	<u>228 165 578</u>	<u>455 011 572</u>

NOTE 29 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(102 286)	(117 425)	(117 425)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	190 007	159 977	102 286
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(103 467)	(103 467)	(103 467)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	103 467	103 467	103 467
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(76 292)	(76 292)	(76 292)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	76 292	76 292	76 292
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(304 529)	(266 928)	(266 928)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	439 112	332 125	304 529
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	457 853	534 782	534 782
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(882 597)	(532 111)	(457 853)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	-	100	100
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(400)	(6 142)	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	503 909	451 977	451 977
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(601 467)	(560 141)	(503 909)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	1 000 000	1 100 000	1 100 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(500 000)	(500 000)	(1 000 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	290 093	272 020	272 020
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(331 851)	(320 156)	(290 093)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	351 321	496 365	496 365
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(645 444)	(734 930)	(351 321)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	639 774	582 594	582 594
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(898 804)	(836 377)	(639 774)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	98 913	102 987	102 987
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(173 095)	(166 802)	(98 913)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	118 009	106 531	106 531
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(140 175)	(131 025)	(118 009)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	769 923	602 561	602 561
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(690 876)	(711 836)	(769 923)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	467 196	641 887	994 560
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(372 556)	(502 756)	(916 413)
- TVA, payée sur biens et services	+	301 209	436 132	848 045
- Charges de personnel	+ Note 19	7 430 402	7 052 294	13 796 196
- Autres charges d'exploitation	+ Note 21	2 838 275	2 702 981	5 447 401
- Impôts et taxes	- Note 21	(337 646)	(321 995)	(607 996)
- Charges à répartir	+ Note 9	27 451	-	69 768
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		9 941 722	9 866 688	19 674 143

NOTE 30 : Intérêts payés

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	207 260	685 748	1 210 170
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	9 111	3 700	3 700
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(49 256)	(16 543)	(9 111)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	10 416 154	11 461 137	11 461 137
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(3 957 803)	(6 687 310)	(10 416 154)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 246 252	2 605 398	2 605 398
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 339 164)	(2 474 873)	(2 246 252)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	+ Note 12	(28 380)	(45 255)	(45 255)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	- Note 12	229 453	74 510	28 380
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	25 572 832	25 592 156	53 144 258
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(443 949)	(438 064)	(929 550)
<u>Intérêts payés</u>		<u>31 862 512</u>	<u>30 760 605</u>	<u>54 806 720</u>

NOTE 31 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	56 019	598 653	598 653
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(376 936)	(240 880)	(56 019)
- Etat, contribution conjoncturelle début de période	+ Note 14	-	543 789	543 789
- Etat, contribution conjoncturelle fin de période	- Note 14	-	-	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	487 494	543 789	543 789
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(45 460)	(87 137)	(487 494)
- Etat, autre contribution en début de période	+ Note 14	487 494	-	-
- Etat, autre contribution en fin de période	- Note 14	(181 840)	-	(487 494)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	162 580	154 309	154 309
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(167 606)	(153 680)	(162 580)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	15 117	13 559	13 559
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(18 044)	(16 777)	(15 117)
- TVA payée		14 860 161	6 646 968	15 854 841
- Impôts et taxes	+ Note 21	337 646	321 995	607 996
- Autre Contribution		181 840	-	487 494
- Contribution sociale de solidarité		45 460	47 442	487 494
- Impôts sur les bénéfices		1 818 399	1 897 670	4 874 937
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>17 662 325</u>	<u>10 269 699</u>	<u>22 958 155</u>

NOTE 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	25 280	-	4 500
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	28 128	206 737	855 670
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	61 732	63 514	63 514
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(61 732)	(61 732)	(61 732)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>53 408</u>	<u>208 518</u>	<u>861 951</u>

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 24	(3 706)	-	(78)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	33 232	198	197
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 25	29 474	40 000	201 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>59 000</u>	<u>40 198</u>	<u>201 119</u>

NOTE 34 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Titres de participations acquis au cours de l'exercice	+	1 191 292	5 850 985	5 850 984
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+	3 500 000	2 510 600	2 510 600
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>4 691 292</u>	<u>8 361 585</u>	<u>8 361 584</u>

NOTE 35 : Dividendes et autres distributions

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Dividendes	+ Note 15	4 950 000	4 950 000	4 950 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	5 348	4 358	4 358
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(6 103)	(5 348)	(5 348)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	101 536	101 497	195 149
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 050 781</u>	<u>5 050 507</u>	<u>5 144 159</u>

NOTE 36 : Autres flux liés à l'exploitation

		30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	190 800	35 275	35 275
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(661 002)	(226 598)	(190 800)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	208 649	68 814	68 814
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(53 072)	(50 302)	(208 649)
- Placements en début de période	+ Note 6	10 467 014	5 197 184	5 197 184
- Placements en fin de période	- Note 6	(7 618 656)	(4 893 160)	(10 467 014)
- Compte courant en début de période	+ Note 9	-	-	-
- Compte courant en fin de période	- Note 9	(67 832)	-	-
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(5 868)	(7 473)	(7 473)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	-	3 880	5 868
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(469 669)	(237 983)	(237 983)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	407 787	360 840	469 669
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	-	(2)	(2)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	-	2	-
- Produits des placements	+ Note 18	495 906	117 408	278 344
- Moins values sur cessions titres cotés	+ Note 18	-	-	(95 958)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	310 705	330 185	610 518
- Autres gains ordinaires	+ Note 25	26 690	10 269	12 289
- Autres pertes ordinaires	- Note 24	(363)	(1 086)	(1 019)
Autres flux liés à l'exploitation		<u>3 231 089</u>	<u>707 252</u>	<u>(4 530 939)</u>

NOTE 37 : Informations sur les parties liées

Engagement Leasing

Engagement Leasing

AMILCAR LLD

Le cumul des contrats mis en force antérieurement et non échus au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, totalise la somme de 9 953 392 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ces contrats s'élève à 104 763 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2026, à 1 381 455 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 100 061 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ces contrats s'élève à 2 841 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2026, à 43 908 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Société Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 505 477 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ces contrats s'élève à 7 814 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2026, à 114 364 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 19 % du capital, s'élève à 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ce contrat s'élève 7 089 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2026, à 109 269 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

En 2026, HL a mis en force un contrat au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 363 961 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 363 961 dinars.

Aucune marge sur ce contrat n'a été constatée au 30 juin 2026.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2026, à 363 961 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 350 638 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ces contrats s'élève 6 789 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2026, à 86 194 dinars.

STE Confection Ras Jebel

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 71 396 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ces contrats s'élève à 1 539 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2026, à 20 340 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2026, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 81 698 dinars.

A la clôture de la période, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 540 532 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ces contrats s'élève à 24 813 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2026, à 330 367 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease, s'élève à 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ce contrat s'élève 3 168 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2026, à 50 743 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 920 555 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ces contrats s'élève à 27 671 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2026, à 390 011 dinars.

STE D&S JUICE & ICE CREAM

En 2026, HL a mis en force deux contrats au profit de la société « STE D&S JUICE & ICE CREAM », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 1 218 560 dinars.

A la clôture de la période, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 2 506 445 dinars.

La marge brute réalisée en 2026 sur ces contrats s'élève à 101 714 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2026, à 2 312 217 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 16 Décembre 2025 au 4 février 2026, au taux facial de 8.5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 3.500 DT.

2- HL a réalisé, en 2026, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 7.500.000 DT, durant la période allant du 2 février 2026 au 3 Aout 2026 au taux facial de 8.08% et 7.99%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 80.924 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 Juin 2026, à 2.500.000 DT.

Invest Trust Tunisia

1- HL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 1 décembre 2025 et échéant le 19 février 2026, au taux facial de 8.5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 3.476 DT.

2- HL a réalisé, en 2026, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 8 juin 2026 et échéant le 23 février 2027, au taux facial de 7.99%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 2.308 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2026, à 500.000 DT

NIDA SA

1-HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant de 2.500.000 DT, durant la période allant du 10 décembre 2025 au 28 janvier 2026, au taux facial de 8.5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 7.151 DT.

2- HL a réalisé, en 2026, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant de 4.500.000 DT, émis le 9 janvier 2026 et échéant le 12 mars 2026, au taux facial de 8.5%, 8.08% et 7.99%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 19.539 DT.

HL SICAR

HL a réalisé, en 2026, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale HL SICAR, pour un montant de 6.500.000 DT, durant la période allant du 26 mars 2026 au 31 décembre 2026, au taux facial de 7.99%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 35.769 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2026, à 5.000.000 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

HL a réalisé, en 2026, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 18 mars 2026 et échéant le 17 avril 2026, au taux facial de 7.99%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2026, s'élève à 3.307 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease au 30 juin 2025 sont au nombre de 23.

Les charges supportées à ce titre, jusqu'au 30 juin 2026, s'élèvent à 333 762 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 26 mars 2026, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée, jusqu'au 30 juin 2026, à 18 624 dinars hors taxes, soit 22 165 dinars toutes taxes comprises.

NOTE 39 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

Un avis de redressement lui a été notifié en novembre 2024, réclamant un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT, dont 1.356.631 DT de pénalités et générant un crédit d'impôt sur les sociétés pour un montant de 633.094 DT.

La société a formulé, dans les délais, une opposition aux résultats de cette vérification.

Toutefois, l'administration fiscale n'a pas retenu les observations et arguments présentés.

La société a reformulé son opposition en avril 2025 et a saisi la commission de conciliation pour l'examen du dossier.

Afin de bénéficier de la remise des pénalités prévues par les dispositions de l'article 69 de la Loi de Finances pour l'année 2026, Hannibal Lease a renoncé à la procédure de conciliation.

En date du 16 mars 2026, la société a fait l'objet d'un arrêté de Taxation d'Office et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 2.713.262 dinars dont 1.356.631 dinars de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet en mai 2026, d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Parallèlement, la société a adhéré à l'amnistie fiscale instituée par la Loi de Finances pour l'année 2026 pour bénéficier de la remise des pénalités. Elle a souscrit un calendrier de paiement du principal soit 1.356.631 dinars et ce, par tranches trimestrielles, sur une période de 5 ans.

À la date d'arrêté des états financiers, Hannibal Lease a constitué les provisions nécessaires couvrant les risques liés à ce redressement.

NOTE 40 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Août 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2026

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 720 215 KDT et un bénéfice net de 3 303 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2026, comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 Août 2026

Les commissaires aux comptes

Société DATN

Horwath ACF

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
Limited**

Tarek SAHLI

Noureddine BEN ARBIA